

Programme de formation continue diplômante
Titre de niveau III /inscrit au Registre National des
Certifications Professionnelles (j.o du 15-12-2016) délivré
par l'Université Catholique de Lille / ISL, code RNCP 29516

FICHE DE FORMATION
2019

FORMATION
CONTINUE



VOTRE FORMATION : ASSISTANT.E EN SANTÉ AU TRAVAIL

A S T

- A destination des salariés en fonction dans un service de santé au travail (secrétaires médicales, conducteurs centres mobiles...)
- Pré - requis niveau bac

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une connaissance globale de l'environnement « Santé au Travail »
- Savoir promouvoir la Santé au Travail dans les entreprises
- Acquérir de nouvelles méthodes d'intervention pour participer avec de l'équipe pluridisciplinaire à la préparation de diagnostic et aux projets de prévention ou de sensibilisation
- Maîtriser les outils de communication écrite et orale et de bureautique nécessaires à ces nouvelles méthodes



CONTACTS

Agnès VINCHON, Directrice

Anouk THERRY, Cadre pédagogique

Sabrina VANDEUREN,
Assistante administrative 03 20 21 93 97
sabrina.vandeuren@institut-social-lille.fr

L'ASSISTANT.E EN SANTÉ AU TRAVAIL

Est un(e) technicien(ne) membre de l'équipe de Santé au Travail, il ou elle :

- assure la promotion de l'offre « santé au travail » auprès des entreprises adhérentes
- participe à l'aide au recensement des risques professionnels et des besoins de santé au travail ainsi qu'à la mise en œuvre de projets de prévention
- réalise les tâches administratives nécessaires aux interventions du médecin du travail et de l'équipe pluridisciplinaire



3 BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc 1 : Assurer l'offre de service Santé au Travail aux entreprises

L'AST accueille les nouveaux adhérents, informe les entreprises sur leurs obligations réglementaires « santé travail », aide à l'élaboration ou à la mise à jour de la Fiche d'Entreprise, observe et décrit le travail réel des postes de travail à la demande du médecin.

Bloc 2 : Apporter une assistance technique et administrative au médecin du travail dans ses missions de conseil et de prévention auprès des entreprises

L'AST assure le lien entreprise-service de santé au travail. A la demande du médecin du travail, l'AST identifie les situations de danger et participe à un premier niveau de repérage des risques professionnels. Il/elle traite les documents existants, produit d'autres documents adaptés en fonction des besoins sous la responsabilité du médecin du travail et/ou de l'équipe pluridisciplinaire. Il rédige des rapports, comptes-rendus, fiches d'entreprise. Il crée des supports visuels et attractifs de communication.

Bloc 3 : Promouvoir et mener des actions de sensibilisation et de prévention

L'AST contribue à l'identification des besoins des entreprises et peut proposer en concertation avec l'équipe et le médecin du travail des idées de projets d'action de sensibilisation et de prévention, il/elle engage l'entreprise dans une démarche de prévention.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

•420 heures d'enseignement réparties de janvier à novembre : cours, travaux dirigés, travaux pratiques, restitutions et exposés...

•Travail tutoré : réalisation d'études et de projets définis avec le médecin tuteur :

- Description d'un poste de travail
- Une aide à l'identification des situations de danger à un poste de travail
- Participation à une action de prévention ou de sensibilisation

MODALITÉS D'ADMISSION

Admission : Sur dossier et entretien
- CV détaillé et lettre de motivation

Début de la formation :
janvier 2019

Coût : 6 300 € (voir les financements possibles avec les OPCA)



INSTITUT SOCIAL DE LILLE

83 bd Vauban / Bât. C / Campus St Raphaël 59044 LILLE cedex
Tél. 03 20 21 93 93 / Fax. 03 20 55 65 98

isl@institut-social-lille.fr

www.institut-social-lille.fr

www.facebook.com/institutsocialdelille

